

ARRETE RECTIFICATIF N°RH/2024/518

ARRETE

ETABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

AU TITRE DE L'ANNEE 2024

Le Maire de La Turballe,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L.522-26, L.522-28 et L.522-29 ;

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale ;

Vu la délibération du 17 décembre 2024 relative à la détermination des « ratios-promouvables » ;

Vu les lignes directrices de gestion de la collectivités fixées en date du 1er janvier 2025 ;

Considérant qu'une erreur matérielle s'est ainsi glissée dans le précédent arrêté, soit l'arrêté n° RH/2024/496 du 26 décembre 2024 ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Les tableaux annuels d'avancement de grade au titre de l'année 2025 sont établis comme suit :

Avancement au grade de : Rédacteur principal de 2ème classe

Nom / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
BOUILLAND Fabienne	Rédacteur	01/01/2025

	mes / Femmes de omouvables *	s agents
Total	Hommes	Femmes
1		1

^{*} ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Homme	s / Femmes suscep	otibles d'être
	promus	
Total	Hommes	Femmes
1		1

Avancement au grade de : Adjoint administratif principal de 1ère classe

Nom / Prénom	Grade ac	tuel	Date d'effet de la nomination
ROCHE François	Adjoint principal	administratif de 2 ^{ème} classe	01/01/2025

The Action of the continues the continues and the continues and the	nmes / Femmes des omouvables *	s agents
Total	Hommes	Femmes
1	1	

^{*} ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement



s / Femmes suscep	otibles d'être
promus	
Hommes	Femmes
1	

Avancement au grade de : Adjoint administratif principal de 2ème classe

Nom / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
MAZZANINI Magali	Adjoint administratif	01/01/2025

	nmes / Femmes de romouvables *	s agents
Total	Hommes	Femmes
1		1

^{*} ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

s / Femmes suscep	otibles d'être
promus	
Hommes	Femmes
	1
	promus

Avancement au grade de : Agent de maitrise principal

Nom / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
LEJEUNE Myriam	Agent de maitrise	01/01/2025

	nmes / Femmes de omouvables *	s agents
Total	Hommes	Femmes
1		1

^{*} ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

s / Femmes suscep	otibles d'être
promus	
Hommes	Femmes
	1
	promus

Avancement au grade de : Adjoint technique principal de 1ère classe

Nom / Prénom	Grade act	uel	Date d'effet de la nomination
HESTEAU Sandrine	Adjoint	technique	01/01/2025
	principal de	e 2 ^{ème} classe	

	nmes / Femmes des romouvables *	s agents
Total	Hommes	Femmes
1		1

^{*} ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Homme	s / Femmes suscep promus	otibles d'être
Total	Hommes	Femmes
1		1







Avancement au grade de : Adjoint technique principal de 2ème classe

Nom / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
GUIDOUX Allan	Adjoint technique	01/01/2025
MASSERON Meryl	Adjoint technique	01/01/2025

	nmes / Femmes de romouvables *	s agents
Total	Hommes	Femmes
2	1	1

^{*} ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Homme	s / Femmes suscep	otibles d'être
	promus	
Total	Hommes	Femmes
2	1	1

Avancement au grade de : Animateur principal de 1ère classe

Nom / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
PERRIN Virginie	Animateur principal de 2ème classe	01/01/2025

	nmes / Femmes de romouvables *	s agents
Total	Hommes	Femmes
1		1

^{*} ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Homme	s / Femmes suscep	otibles d'être
	promus	
Total	Hommes	Femmes
1		1

Avancement au grade de : Rédacteur principal de 1ère classe

Nom / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
LEFORT Magali	Rédacteur principal de 2ème classe	01/01/2025

	nmes / Femmes des romouvables *	s agents
Total	Hommes	Femmes
1		1

^{*} ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Femmes suscep	Minies a ene
oromus	
Hommes	Femmes
	1
	promus

ARTICLE 2 : Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion de Loire Atlantique qui en assurera la publicité, en application de l'article L.522-26 du Code général de la fonction publique.

Fait à la Turballe, le 27 décembre 2024

Pour le Maire L'Adjoint par Délégation

Christian GAUTIER





Le Maire,
- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Nantes, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr